

Projet éolien du Crêt des Ours

Communes de Bonnétage, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir et Rosureux



Bulletin d'information n°6 – Mars 2025

Madame, Monsieur,

Le début de l'année 2025 a vu aboutir le développement du projet éolien du Crêt des Ours dont nous avons déposé la demande d'autorisation environnementale auprès des services de la préfecture du Doubs. Cette étape permet de mettre en valeur tout le travail fourni ces dernières années, depuis les premières discussions à la fin 2018 jusqu'à l'obtention des résultats des différentes études réglementaires (faune, flore & milieux naturels, paysage, acoustique, etc.) dans le courant de l'année 2024.

S'ouvre désormais la phase d'instruction qui comprendra la consultation du public à laquelle vous serez invités à contribuer. Pour participer plusieurs possibilités s'offriront à vous. Une plateforme sera mise en ligne et permettra de consulter toutes les pièces constitutives du dossier ainsi que de laisser un avis au moment de la consultation. Par ailleurs, les études pourront être consultées et les avis déposés lors des permanences de la commission d'enquête dans vos mairies respectives ou encore par courrier et courrier électronique adressés à la commission d'enquête. Toutes les modalités vous seront précisées ultérieurement.

D'ici là, je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à me solliciter par email ou téléphone. Mes coordonnées sont au dos de ce bulletin.

Ianis KEROMEN, Responsable du projet

Le dépôt en quelques chiffres :



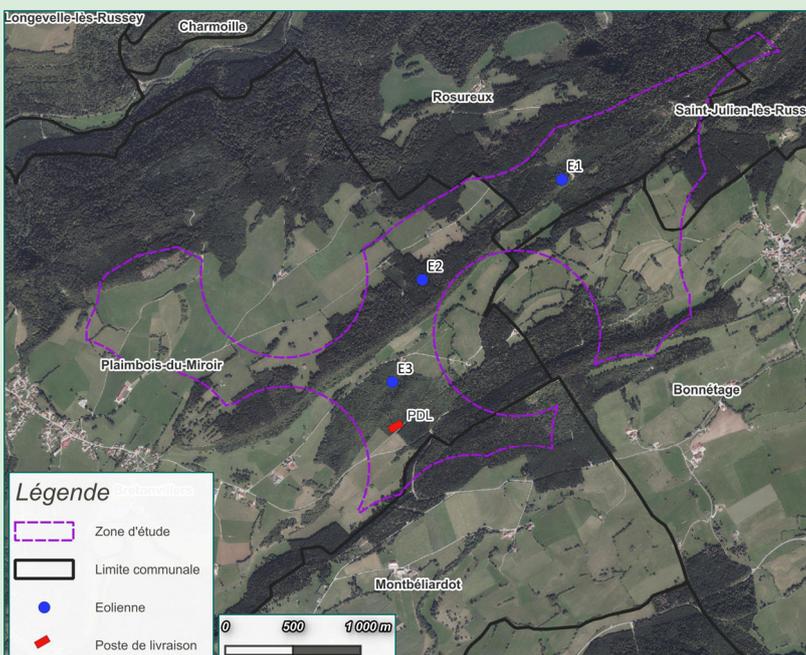
27 pièces différentes (Plans, études, CERFA, etc.) ;

10 études thématiques ;

Plus de 3 000 pages de documents ;

43 photomontages

Les caractéristiques du projet final



3 éoliennes et 1 poste de livraison
4,2 à 4,5 MW par éolienne soit
12,6 à 13,5 MW de puissance totale



Env. 28 GWh/an
de production moyenne annuelle
attendue



Env. 126 000 à 135 000€/an
de retombées fiscales pour le
territoire*



Env. 11 000 personnes
alimentées en électricité
renouvelable**

* IFER : 8,16€/kW (Source : article 1519 D du code général des impôts)
** Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

Historique du projet

2019

- **1^{er} semestre :**
Avis favorables des conseils municipaux sur l'opportunité de mener une étude de faisabilité.
- **2nd semestre :**
1^{er} bulletin d'information et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.

2020

- **1^{er} semestre :**
Participation à une réunion débat sur l'éolien.
Démarrage d'une étude sur la biodiversité.
- **2nd semestre :**
Réunion avec l'ensemble des nouveaux élus.
Bilan de l'année 2020.

2021

- **1^{er} semestre :**
2^{ème} bulletin d'information.
Installation d'un mât de mesure du vent.
Expertises paysagères et acoustiques.
Compléments d'études biodiversité.
- **2nd semestre :**
Etudes de plusieurs scénarios d'implantation.
Finalisation de l'ensemble des études environnementales.
3^{ème} bulletin d'information.
Tenue de permanences publiques d'information.

2022

- **1^{er} semestre :**
Poursuite de l'étude de vent. Etudes techniques d'accès au site selon les gabarits d'éolienne.
- **2nd semestre :**
Choix du modèle d'éolienne. Analyse fine des scénarios d'accès directs au site et des enjeux techniques (pentes, nature du sol) pour l'implantation finale des éoliennes.
Validation de la faisabilité technique et environnementale du projet.

2023 - 2024

- Finalisation de l'implantation et définition des mesures à mettre en place sur le site éolien.
- 4^{ème} et 5^{ème} bulletins d'information. Tenue de permanences publiques d'information.
- Constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

2025

- **Février :** Dépôt du dossier et début de son instruction en Préfecture.
- **Mars :** 6^{ème} bulletin d'information.
- Suite de l'instruction de la demande d'autorisation. Enquête publique.

à partir de 2026

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien pour une 20^{aine} d'années.



Les photomontages, une méthodologie stricte

Les photomontages font partie des outils d'évaluation de l'étude paysagère qui permettent au public et aux services instructeurs d'avoir une impression « réaliste » des effets d'un projet lorsqu'il sera construit. Attention toutefois, pour en garantir l'objectivité, les photomontages doivent tenir compte des caractéristiques physiologiques de la vision humaine. Dans ce but, le Ministère de la Transition Ecologique formule des préconisations :

✓ La perception de l'espace [humaine] correspond à un champ visuel dit « vision binoculaire ». Il s'agit du champ visuel commun de l'œil droit et de l'œil gauche qui couvre un angle total de 120°. Cet angle est la référence pour toutes les prises de vue.

✓ Pour couvrir l'angle de référence tout en respectant les rapports d'échelles, il est recommandé de produire trois photographies de 3x40°. Une présentation sous forme de frise des photographies permet de restituer la vision globale.

Ainsi, un photomontage couvrant un angle horizontal de 40° ne correspond qu'à un des triptyques d'une frise de 120° sans les deux autres volets permettant la mise en contexte du point de vue. Un photomontage couvrant un angle horizontal de 70° ne correspond pas à la perception humaine, il s'agit d'un « zoom » de ce que verrait une personne située à ce point de vue. Dans les deux cas, la lecture du photomontage est biaisée.

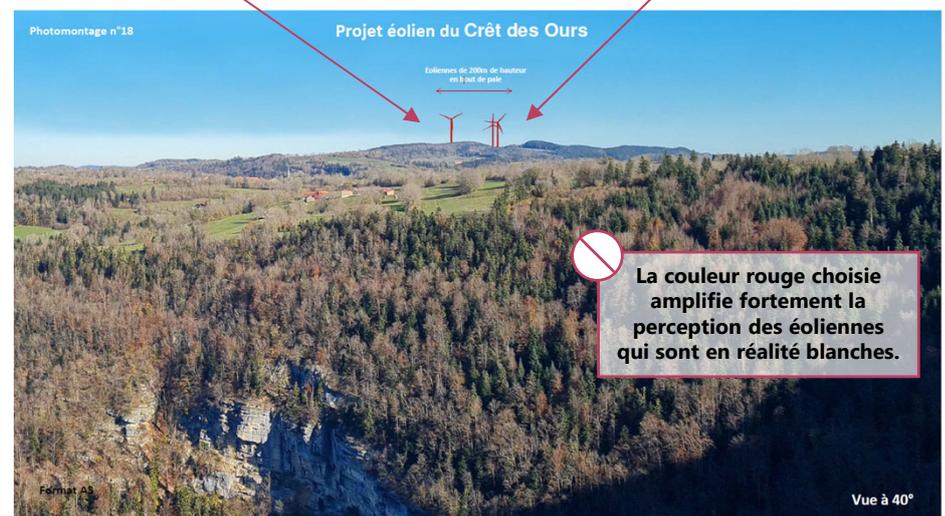
Par ailleurs, les photomontages doivent être imprimés au format A3 pour respecter la distance orthoscopique (40cm à 50cm entre l'œil et le cliché) de lecture et en assurer une perception objective. Lorsque ces préconisations ne sont pas respectées, les photomontages ne permettent pas d'apprécier une vision réaliste des installations. Des différences notables existent entre un travail professionnel et un travail amateur. Les 43 photomontages qui figurent dans l'étude d'impact ont été réalisés par Eco-stratégie, un bureau d'études externe indépendant :

- adhérent de la Fédération CINOVA, qui s'engage à ce titre à respecter les obligations morales du code d'éthique de la Fédération Internationale des Ingénieurs Conseils (FDIC)
- signataire de la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale mise en place par le Ministère de l'Ecologie
- certifié par l'OPQIBI organisme de qualification de l'ingénierie qui délivre des certificats de qualification aux prestataires d'ingénierie

Par exemple, concernant la prise de vue depuis le Belvédère de la Roche du Prêtre, de nombreuses approximations peuvent considérablement altérer la perception du projet depuis le site :

Le modèle d'éolienne n'est pas le bon. Ici le rotor a un diamètre plus faible, la hauteur de la nacelle est supérieure à la réalité (125m). Cela accentue la hauteur perçue des éoliennes.

Les éoliennes apparaissent sur toute leur hauteur ce qui n'est pas le cas sur les photomontages réalisés par Eco-stratégie car les éoliennes se situent soit légèrement en retrait de la crête, soit sont masquées par les reliefs qui les séparent du point de vue.



La couleur rouge choisie amplifie fortement la perception des éoliennes qui sont en réalité blanches.

Photomontage depuis le Belvédère de la Roche du Prêtre (Colère des Ours)

Les photomontages du bureau d'études Eco-Stratégie

Pour le même point de vue que ci-contre, voici un extrait de 40° du photomontage réalisé par Eco-Stratégie en respectant l'ensemble des préconisations, soit un tiers du photomontage complet de 120°:



Extrait 40° (volet central du triptyque) du photomontage depuis le Belvédère de la Roche du Prêtre (E3 à 6,9km) ©Eco-stratégie



Voici une sélection de photomontages supplémentaires. L'étude complète sera disponible au moment de la consultation du public. Un carnet de photomontage au format A3 sera imprimé et disponible dans vos mairies respectives.



Photomontage depuis le Milieu de la Fin (E2 à 0,9km) ©Eco-stratégie



Photomontage depuis le cimetière de Plaimbois-du-Miroir (E3 à 2km) ©Eco-stratégie



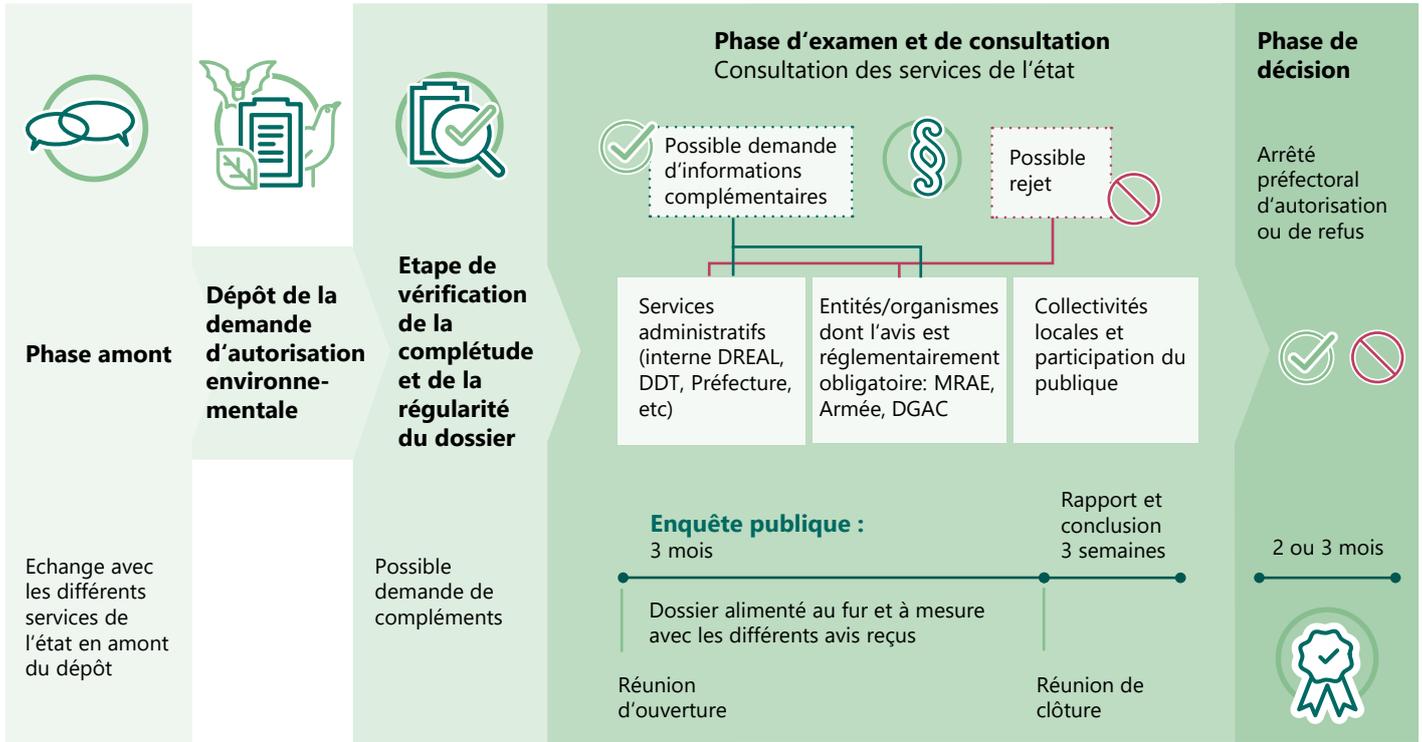
Photomontage depuis Rosureux (E1 à 1,7km) ©Eco-stratégie



Photomontage depuis le Village-bas (Bonnétage)(E1 à 3,24km) ©Eco-stratégie

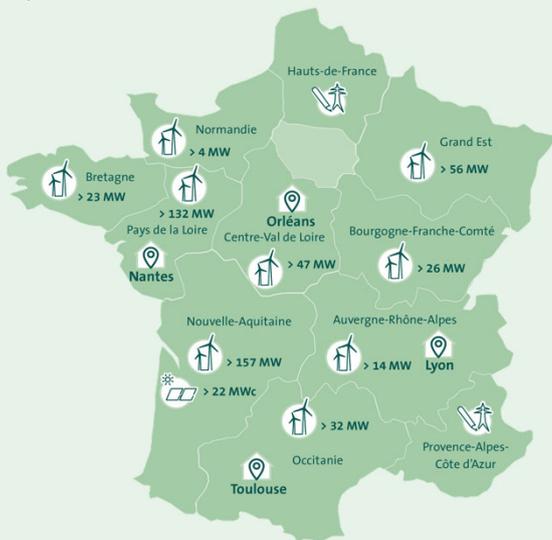
Le déroulement de l'instruction

A l'automne 2024, la loi Industrie Verte a consacré une nouvelle procédure pour les demandes d'autorisation environnementale. Le projet éolien du Crêt des Ours sera instruit suivant les modalités de cette loi dont le but est de faciliter et d'accélérer l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. L'illustration ci-dessous permet de visualiser les différentes étapes de cette nouvelle procédure :



ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **209 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,6 GW** projets en développement

Ianis Keromen

Responsable du projet
Tél. : 06 43 57 25 37

ianis.keromen@aboenergy.com

Edith Recourt

Responsable de projets dialogue territorial

Tél: 05 34 31 49 17

edith.recourt@aboenergy.com

ABO Energy

www.aboenergy.fr